



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1232

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assurance tout risque exposition - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneynre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1232**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Assurance tout risque exposition - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la diversité de ses activités et de son patrimoine, la collectivité a décidé de souscrire des contrats d'assurances pour couvrir l'ensemble des risques assurables (dommages aux biens, automobile, responsabilité civile, etc.).

En application du code des assurances, certaines polices d'assurances sont obligatoires (ex. : assurance flotte automobile, responsabilité civile exploitant d'aérodrome). Les marchés d'assurances actuels arrivent à échéance au 30 juin 2016.

La procédure ci-après a ainsi pour finalité de procéder au renouvellement du placement et de la gestion des risques de la Métropole de Lyon auprès de professionnels d'assurances (assureur direct et/ou intermédiaires d'assurances).

Une procédure négociée, après publicité et mise en concurrence, a été lancée en application des articles 26, 34, 35-I-2, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics pour l'attribution de marchés relatifs à des prestations d'assurances (souscription de contrats, gestion des polices et des sinistres et/ou prévention des risques).

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

Lot	Libellé du lot
1	assurances dommages aux biens risques simples
2	assurances dommages aux biens risques industriels
3	assurances responsabilité civile générale
4	assurance flotte automobile et missions
5	assurance individuelle accidents (Conseillers métropolitains et mineurs ou majeurs placés sous la responsabilité de la Métropole de Lyon) et assistance rapatriement (mineurs ou majeurs placés sous la responsabilité de la Métropole de Lyon)
6	assurance tout risque exposition
7	assurance responsabilité civile décennale
8	assurance Musée des confluences
9	assurance responsabilité civile exploitant d'aérodrome

Le lot n° 3, assurances responsabilité civile générale, intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Le lot n° 6, assurance tout risque exposition, ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de

façon expresse cinq fois une année. Ce lot ne comporterait pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est de 30 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la Commission permanente d'appel d'offres a attribué le marché, lot n° 6, lors de sa séance du 15 avril 2016, au groupement d'entreprises ART SIACI/XL.

Les autres lots feront l'objet d'une décision de la Commission permanente.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer ledit marché conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché - lot n° 6 (assurance tout risque exposition), et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises ART SIACI/XL.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, pour une année renouvelable cinq fois, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et aux budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du restaurant administratif - exercice 2016 et suivants - compte 616-1 et compte 616-8 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.